



Réunion RH Astreinte

SÛRETÉ FERROVIAIRE



Le 11 mars 2021.

Une délégation UNSA-Ferroviaire a été reçue en audience à trois reprises par la Direction de l'EAR de Lyon depuis décembre 2020, afin d'échanger – entre autres – sur la réglementation RH encadrant les Astreintes, jugée trop floue par les agents.

A la demande de l'UNSA-Ferroviaire, il a été convenu avec l'Entreprise que des réunions plus « formelles » seraient déclenchées auprès des partenaires sociaux pour travailler un projet qui encadrerait mieux les astreintes (utilisation, déclenchement, congés, etc.). **Afin de vous représenter au mieux, l'UNSA-Ferroviaire était une nouvelle fois au rendez-vous !**

S'est tenue ce jour une réunion pour échanger autour des textes RH qui régissent les astreintes au sein des équipes EAR de Lyon. **Seule l'UNSA-Ferroviaire s'est disponibilisée pour ce rendez-vous important avec l'entreprise.**

L'UNSA-Ferroviaire, en organisation syndicale responsable et pragmatique, a pris les devants pour co-construire ce projet avec la Direction et porter les revendications des agents !

Bien entendu, l'ensemble du projet sera présenté lorsqu'il sera abouti à l'ensemble des partenaires sociaux *via* les Instances Représentatives du Personnel (CSE / RPX / CSSCT).

Vos délégués syndicaux restent à votre disposition pour échanger sur le sujet et faire remonter vos remarques et interrogations lors de la prochaine rencontre.

BENDJEDOU D. — 07 60 77 98 83

SILVENTE X. — 06 12 63 67 62

GAUDIN L. — 06 59 15 66 14



UNSA-FERROVIAIRE RHONE-ALPES

45, rue Ste Geneviève - Le Polaris 1 - 69006 LYON

ur.lyon@unsa-ferroviaire.org

